

Les parents utilisateurs du Centre De Loisirs,
Leurs collègues,
Les personnels du centre de loisirs,
Les syndicats SUD-CGT-CFDT
Des Hôpitaux Mondor et Chenevier

A l'attention de
Madame la Directrice du
Groupe Hospitalier Universitaire
Henri Mondor

Créteil, le 6 août 2018

Objet : demande de rendez-vous

Madame la Directrice de GH,

Au mois de mai dernier, nous avons appris le projet de réduction du nombre de place d'accueil au centre de loisirs. Nous passons en effet de 400 dossiers d'inscription à 80 pour les deux sites des Hôpitaux de Mondor et de Chenevier, et ce dès la rentrée de septembre. Les organisations syndicales ont refusé de cautionner ce mauvais coup en siégeant dans la commission Centre De Loisirs. Celle-ci a néanmoins été réunie par le DRH sans les représentants du personnel, et la grande majorité des parents se retrouve aujourd'hui dans les pires difficultés.

Vous n'êtes pas sans savoir que les horaires de nombreux personnels hospitaliers sont atypiques et ne permettent pas l'utilisation des centres municipaux. Par ailleurs, dans certaines communes, les centres ne sont ouverts qu'un mois sur deux, ce qui là encore pose des difficultés. Enfin, les critères de priorité décidés par le Directeur des Ressources Humaines laissent de côté beaucoup d'agents de catégorie C, aux plus faibles revenus. Les parents et leurs représentants, qui exigent le maintien des 400 places, n'acceptent aucun de ces « critères », dont la fonction n'a qu'un but : aboutir à la fermeture progressive du Centre De Loisirs, conquête sociale de tous les personnels de l'AP-HP.

Nous sommes attachés au fonctionnement du Centre De Loisirs qui nous permet à nous, parents, de travailler en toute sérénité. L'accueil de nos enfants dans ces structures hospitalières nous assure les horaires et la souplesse nécessaire afin que nous puissions garantir la continuité des soins, tout au long de l'année. En décidant de réduire la capacité d'accueil du Centre De Loisirs, c'est le fonctionnement hospitalier qui est en jeu.

Les organisations syndicales ont été informées de la réflexion centrale sur l'instauration de nouveaux tarifs pour les centres de loisirs et de la préconisation du DRH central que les gains apportés par cette augmentation servent à maintenir le nombre de places. Cette réflexion devra être tout d'abord traitée dans les instances centrales. C'est pourquoi aujourd'hui nous refusons toute suppression de place pour les enfants et de poste pour les personnels, et demandons l'annulation pure et simple de cette mesure, décidée par l'ancienne directrice et son DRH.

Tout cela, nous souhaitons en discuter avec vous. Aussi, nous vous demandons un rendez-vous dans les plus brefs délais.

Pour le syndicat SUD
M. Jean-Claude LAMART

Pour le syndicat CGT
Mme Marie GILLET

Pour le syndicat CFDT
Mme Marie-France LUDGER

